



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité de Saint-Gilles

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Règlement 609-22 Règlement relatif à la tarification des biens et services Remplaçant le règlement 592-21

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Gilles, tenue le seizième (16) jour du mois de janvier 2023, à 20 h 00, à l'endroit ordinaire des délibérations du Conseil, auxquelles étaient présents.

LE MAIRE : Monsieur Robert Samson

LES CONSEILLERS :

Monsieur Gérard Grondin
Monsieur Bruno Montminy
Madame Patricia St-Hilaire
Madame Carole Dubois
Monsieur Yvan Champagne
Monsieur Jimmy Richard

Sont absents à cette séance :

Tous membres du Conseil et formant quorum.

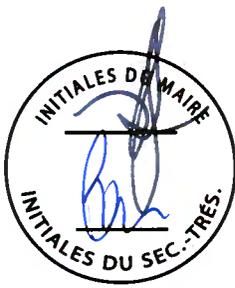
CONSIDÉRANT QUE : La municipalité de Saint-Gilles peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QUE : Le Conseil municipal a étudié les items au tableau et souhaite mettre en place un règlement permettant de placer dans un document unique l'ensemble des tarifications des biens et services, autre que ceux reliés au règlement de taxation, dans un règlement distinct;

CONSIDÉRANT QUE : L'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Jimmy Richard lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE : Le conseiller Jimmy Richard, par la présente, a déposé le projet de règlement suivant, portant le numéro 609-22, celui-ci a été déposé à l'unanimité à la séance ordinaire du Conseil du 12 décembre 2022.

EN CONSÉQUENCE : L'adoption du présent règlement a été proposé par le conseiller Jimmy Richard, appuyé par le conseiller Yvan Champagne, lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 16 janvier 2023.



Règlements de la Municipalité de Saint-Gilles

Article 1
N° de l'article
ou annotation

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2

ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES OU LA DÉLIVRANCE DE CERTAINS DOCUMENTS ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Il est, par le présent règlement, décrété et imposé différents tarifs relatifs à l'acquisition de biens et services ou la délivrance de certains documents de la municipalité de Saint-Gilles décrits à l'annexe « A » et l'annexe « B »;

Article 3

TAXES APPLICABLES

La taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) sont incluses au tarif dans la grille de l'annexe « A » et de l'annexe « B », lorsqu'exigibles;

Article 4

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement;

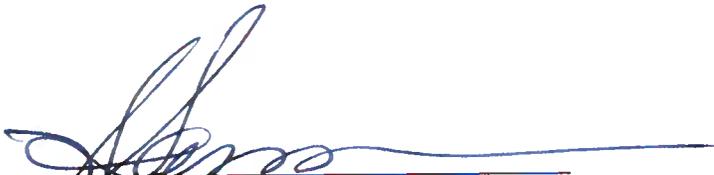
Article 5

Le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement;

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi à la suite de l'adoption du projet final à une séance ultérieure.

DONNÉ à Saint-Gilles, ce 16^{ième} jour du mois de janvier 2023.


ROBERT SAMSON, maire


RAYNALD MARTEL
Directeur général / greffier-trésorier

- Avis de motion : 12 décembre 2022
- Adoption du projet : 12 décembre 2022
- Adoption second projet
- Adoption finale : 16 janvier 2023
- Approbation référendaire
- Approbation MAMH
- Avis de promulgation : 26 janvier 2023

ANNEXE A / TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES - 2023

Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
Urbanisme Lotissement Opération cadastrale	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Prix par lot compris dans le plan projet	100 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage résidentiel	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Nouvelle construction/Bâtiment principal (maison unifamiliale ou multiplex). Prix de base de 75 \$ par U.O. \$	100 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage résidentiel	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Agrandissement d'une habitation existante / Bâtiment principal (maison unifamiliale ou multiplex). Travaux estimé à moins de 10 000 \$	40 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage résidentiel	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Agrandissement d'une habitation existante / Bâtiment principal (maison unifamiliale ou multiplex). Travaux estimé à plus de 10 000 \$	70 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage résidentiel	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Ajout d'un bâtiment accessoire (maison unifamiliale ou multiplex)	35 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage résidentiel	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Agrandissement d'un bâtiment accessoire (maison unifamiliale ou multiplex)	35 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction (Institution, commerce, industrie)	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Nouvelle construction – Prix de base de 100 \$ plus 10 \$ par tranche de 10 000 \$ selon la valeur estimée	100 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction (Institution, commerce, industrie)	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Agrandissement d'un édifice existant – Prix de base de 50 \$ plus 10 \$ par tranche de 10 000 \$ selon la valeur estimée	50 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction (Institution, commerce, industrie)	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Construction d'un bâtiment accessoire – Prix de base de 50 \$ plus 10 \$ par tranche de 10 000 \$ selon la valeur estimée	50 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction (Institution, commerce, industrie)	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Agrandissement d'un bâtiment accessoire – Prix de base de 50 \$ plus 10 \$ par tranche de 10 000 \$ selon la valeur estimée	30 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage agricole	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Construction d'un bâtiment	100 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage agricole	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Agrandissement ou modification d'un bâtiment	70 \$	N/A	365 jours consécutifs



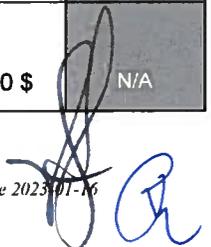
Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
Urbanisme Permis de renovation Usage résidentiel	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Rénovation et/ou transformation d'une habitation existante – Bâtiment principale (maison unifamiliale ou multiplex) – Travaux estimés à moins de 9 999 \$	35 \$	N/A	183 jours consécutifs
Urbanisme Permis de renovation Usage résidentiel	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Rénovation et/ou transformation d'une habitation existante – Bâtiment principale (maison unifamiliale ou multiplex) – Travaux estimés à 10 000 \$ et plus.	70 \$	N/A	183 jours consécutifs
Urbanisme Permis de renovation Usage résidentiel	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Rénovation et/ou transformation d'un bâtiment accessoire – Pour une résidence unifamiliale ou multiplex	35 \$	N/A	183 jours consécutifs
Urbanisme Permis de renovation (Institution, commerce, industrie)	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Rénovation et/ou transformation d'un bâtiment principal – Prix de base à 75 \$ plus 10 \$ par tranche de 10 000 \$ de valeur estimée	75 \$	N/A	183 jours consécutifs
Urbanisme Permis de renovation Usage agricole	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Rénovation et/ou transformation d'un bâtiment agricole	70 \$	N/A	183 jours consécutifs
Urbanisme Demande de permis tardive	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Demande de permis déposée moins de cinq (5) jours ouvrables avant le début des travaux Coût du permis + les frais ci-après.	125 \$	N/A	
Urbanisme Demande de permis tardive	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Demande de permis déposé après ou pendant les travaux Coût du permis + les frais ci-après.	100 \$	N/A	N/A
Urbanisme Permis spécifique Établissement porcin	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Construction, agrandissement, rénovation ou transformation d'un élevage porcin. Consultation publique obligatoire	3 000 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Dérogação mineure	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Pour autoriser une correction d'un dossier existant pour établir une conformité	400 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Dérogação mineure	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Pour autoriser une construction, agrandissement, amélioration ou transformation d'un bâtiment et en établir la conformité avant les travaux	400 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Dérogação mineure	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Pour autoriser une correction de dossier existant et en établir la conformité ou pour autoriser une construction, un agrandissement, une amélioration, une transformation et en établir la conformité et ce, en tenant compte que la date butoir inscrite au calendrier municipal adopté par la résolution 2017-12-321 et que le citoyen concerné ne souhaite pas attendre la prochaine date butoir.	1 500 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Dérogação mineure	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Pour autoriser une correction d'un dossier existant et qu'une demande de dérogação a été émise mais non respectée	1 500 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Branchement au réseau	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Pour autoriser le branchement au réseau aqueduc ou aqueduc et égout	100 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Dépôt remboursable sous certaines conditions	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Certificat de localisation – Remboursable suite à la vérification de la conformité des travaux.	350 \$	N/A	N/A
Urbanisme Permis spécifique Dépôt remboursable sous certaines conditions	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Branchement de service – Remboursable suite à la vérification de la conformité des travaux	500 \$	N/A	N/A



Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
Urbanisme Permis spécifique Dépôt remboursable sous certaines conditions	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Installation septique – Remboursable suite au dépôt d'une attestation de conformité	350 \$	N/A	N/A
Urbanisme Arrosage	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Permis d'arrosage – Pelouse	25 \$	N/A	15 jours consécutifs
Urbanisme Feux d'artifices	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Autorisation par résolution du Conseil pour produire des feux d'artifices d'envergure dans la zone résidentielle. Gratuit	0 \$	N/A	N/A
Urbanisme Soirée à grand déploiement	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Autorisation par résolution du Conseil municipal pour produire une fête à grand déploiement dans la zone résidentielle. Gratuit	0 \$	N/A	N/A
Urbanisme Certificat d'autorisation	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Changement d'usage - Enlever ou ajout un usage à une propriété	50 \$	N/A	N/A
Urbanisme Certificat d'autorisation	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Construction et usage temporaire – Installation d'un kiosque de vente, etc.	50 \$	N/A	10 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Vente temporaire sur un terrain commercial. Le prix fixé est à la semaine de 7 jours, ne peut pas être fractionné	50 \$	N/A	7 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Démolition – Le citoyen doit fournir la preuve de disposition (site d'enfouissement)	35 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Déplacement d'une construction	25 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Enseigne publicitaire	50 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Implantation d'une piscine ou d'un spa	35 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Travaux dans un cours d'eau (la rive ou le littoral)	50 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Travaux de captage des eaux souterraines	70 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Travaux de déboisement intensif	200 \$	N/A	730 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Étude de l'implantation de la culture du cannabis selon la zone déterminée et existante	200 \$	N/A	730 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Travaux sur les arbres en milieu urbain (élaguer, abattre, déplacer, etc.)	25 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme – Certificat d'autorisation	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Implantation d'une roulotte et/ou d'un véhicule motorisé	200 \$	N/A	30 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Installation d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées d'une résidence isolée	100 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Permis de posséder trois chiens en zone urbaine. Doivent avoir chacun leur licence respective. Les frais sont apposés au compte de taxes municipales	20 \$	N/A	365 jours consécutifs

Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
Urbanisme Permis	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Permis d'opération pour un chenil en zone verte seulement. Les frais sont apposés au compte de taxes municipales	225 \$	N/A	360 jours consécutifs
Urbanisme Remorques	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Remorques – Tarification au règlement de taxation annuel		N/A	N/A
Tarification Entraide Incendie	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Les taux fixés sont tel que l'entente en cours,		N/A	N/A
Tarification Rapport d'évènement lors d'incendie	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Transmission de rapport aux intervenants (assurances, etc.)	50 \$	N/A	N/A
Tarification Prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Le propriétaire du véhicule (enregistrement SAAQ de l'unité véhiculaire et/ou compte de taxes) n'est pas un résident et n'est pas un contribuable doit déboursier un montant fixe minimum. Ce montant est assujéti au tarif de l'entraide incendie après deux heures de présence des pompiers sur les lieux	500 \$	N/A	N/A
Voirie Dépôt à neige	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Entreprise ayant sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier résident – Format toute remorque plus petite qu'un 10 roues. Prix unitaire du voyage	20 \$	23 \$	
Voirie Dépôt à neige	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Entreprise ayant sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier résident – Format 10 roues et moins. Prix unitaire du voyage	40 \$	45.99 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Entreprise ayant sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier résident – Format 12 roues. Prix unitaire du voyage	50 \$	57.49 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Entreprise ayant sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier résident – Format semi-trailer ou plus. Prix unitaire du voyage	65 \$	74.73 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Entreprise n'ayant pas sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier non-résident – Format 10 roues ou moins. Prix unitaire du voyage Résolution du Conseil municipal obligatoire.	100 \$	63.24 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Entreprise n'ayant sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier non-résident Format 12 roues. Prix unitaire du voyage Résolution du Conseil municipal obligatoire.	150 \$	74.73 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Entreprise n'ayant sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier non-résident Format semi-trailer ou plus. Prix unitaire du voyage Résolution du Conseil municipal obligatoire.	175 \$	86.23 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Autres municipalités – Format 10 roues ou moins. Prix unitaire du voyage Résolution du Conseil municipal obligatoire.	45 \$	45.99 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Autres municipalités – Format 12 roues ou plus. Prix unitaire du voyage Résolution du Conseil municipal obligatoire.	60 \$	63.24 \$	N/A
Matières Rés. Bacs déchets ou matières recyclables	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Bacs 360 litres vert ou bleu. Livré chez le citoyen	105 \$	120.72 \$	

Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
Matières Rés. Bacs récupérateur eau pluie	MRC/Selon les subventions offertes	Programme spécifique déployé par la MRC de Lotbinière – Payable à l'avance par le citoyen lors de la commande			N/A
Ressources hum. Prêt de service pour infrastructures	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Taux horaire – Service de gestion de l'eau potable, eaux usées et/ou voirie.	75 \$	N/A	N/A
Ressources hum. Prêt de service pour gestion de l'eau	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Frais de garde pour les jours de semaine ouvrable	75 \$	N/A	N/A
Ressources hum. Prêt de service pour gestion de l'eau	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Frais de garde pour les jours chômés, fériés et les fins de semaine	200 \$	N/A	N/A
Ressources hum. Prêt de service pour gestion du territoire	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Taux horaire – Service d'émission des permis, de gestion des règlements et d'urbanisme	50 \$	N/A	N/A
Administration Travaux de recherche Non lié à l'accès à l'information	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Travaux en lien avec l'histoire, les archives, photos, etc. – Prix par demande ne réclamant pas plus d'une heure / Prix à l'heure	10.00 \$	11.50 \$	N/A
Administration Travaux de recherche Non lié à l'accès à l'information	N/A	Copie papier/courriel d'un dossier matricule (permis, demandes, attestation de conformité, etc) Prix fixe par demande	26.10 \$	30.00 \$	
Administration Accès à l'information	RLRQ, c.A-2.1	Documents accessibles selon les modalités inscrites à la loi sur l'accès à l'information			N/A
Administration Photocopies	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Photocopie – Impression noir. Maximum de 10 copies. Prix unitaire pour travaux reliés aux organismes reconnus de notre milieu. Les organismes fournissent le papier et le document sur support informatique. Nous ne produisons pas de mise en page	0.09 \$	0.10 \$	N/A
Administration Photocopies	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Photocopie – Impression couleur. Maximum de 10 copies. Prix unitaire pour travaux reliés aux organismes reconnus de notre milieu. Les organismes fournissent le papier et le document sur support informatique. Nous ne produisons pas de mise en page	0.13 \$	0.15 \$	N/A
Administration Certificat	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Certificat de taxes émis par la municipalité au lieu d'utiliser le service U.E.L. – Responsabilité du notaire/avocat de valider les informations. Le montant est payable d'avance.	75 \$	86.23 \$	N/A
Administration Chèque compensé	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Chèque non compensé par l'institution financière	39.14 \$	45.00 \$	N/A
Administration Livre 175 ^{ième}	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Livre du 175 ^{ième} de Saint-Gilles	N/A	50.00 \$	N/A
Administration Couvert	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Couvert pour le livre du 175 ^{ième} de Saint-Gilles	N/A	15.00 \$	N/A
Administration Drapeau	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Drapeau avec les armoiries de la municipalité de Saint-Gilles	65.23 \$	75 \$	N/A
Administration Épinglette	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Épinglette avec les armoiries (en personne)	4.35 \$	5 \$	N/A
Administration Épinglette	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Épinglette avec les armoiries (par la poste)	8.70 \$	10 \$	N/A
Administration Journal le Courant (mensuel) - Publicité	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Publicité de format « Carte d'affaires » Intérieur/Extérieur	260.93 \$	300 \$	N/A



Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
		Journal municipal distribué 10 mois par année. Taux annuel pour 10 mois consécutifs			
Administration Journal le Courant (mensuel) - Publicité	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Publicité de format « Quart de page » Intérieur/Extérieur Journal municipal distribué 10 mois par année. Taux annuel seulement. 10 mois consécutifs	460.97 \$	530 \$	N/A
Administration Journal le Courant (mensuel) – Ruban page couverture	592-21 est abrogé et remplacé par 609-22	Publicité de format « ruban en bas de page couverture, en couleurs (approximativement 7 pouces ½ par 1 pouce ½) Intérieur/Extérieur Journal municipal distribué 10 mois par année. Taux annuel seulement pour 10 mois consécutifs.	460.97 \$	530 \$	N/A
Administration Affichage/Parc industriel – Espace	Politique d'affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel	Affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel. Affiche 32 x 48 pouces En forme de trapèze-rectangle	287.02 \$	330 \$	N/A
Administration Affichage/Parc industriel – Espace	Politique d'affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel	Affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel. Affiche 28 x 48 pouces	195.70 \$	225 \$	
Administration Affichage/Parc industriel – Espace	Politique d'affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel	Affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel. Affiche 18 x 48 pouces	100.02 \$	115 \$	N/A
Administration Affichage/Parc industriel – Espace	Politique d'affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel	Affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel. Affiche 12 x 36 pouces	52.19 \$	60.00 \$	N/A









ANNEXE B / TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES

Liste des prix - 2022-2023

*La tarification de la patinoire a été acceptée au début de l'automne, elle ne figure pas dans ce document.

Parterre (saison estivale) - PAS DE CHANGEMENT	Comparatif	
	2022	2023
Demi-portion (par jour)	500.00 \$	500.00 \$
Complète (par jour)	750.00 \$	750.00 \$

Selon l'entente pour chaque contrat :

Troupe de théâtre Dans le temps
Tournoi de billard et de dards
Championnat canin de Beauce

Selon l'entente de location/table :

Vente de garage collective

Gratuité par la Municipalité :

Terrain de jeux pour activité, par ex. Camping

	Comparatif	
	2022	2023
Terrain de baseball Équipes du baseball mineur, Toros de Lotbinière	0.00 \$	0.00 \$
Ligue de balle molle, 10 parties dans la saison	200.00 \$	200.00 \$
Partie, équipe RÉ.S.	40.00 \$	40.00 \$
Partie, équipe NON-RÉS.	50.00 \$	60.00 \$

Terrain de baseball et Préau Tournoi RÉ.S. (Fin de semaine)	300.00 \$	325.00 \$
Tournoi NON - RÉ.S. (Fin de semaine)	400.00 \$	450.00 \$

Jeux d'eau	N/D	N/D
-------------------	-----	-----

**Nouveauté de 2018 avec
le fournisseur Alex
Coulombe**

Produits disponibles - PAS DE CHANGEMENT	Comparatif	
	2022	2023
Scène mobile (par bloc de 16 p.) Avec l'autorisation du Conseil	4.00 \$	4.00 \$
Sans l'autorisation du Conseil	8.00 \$	8.00 \$

Publicité - Sur les bandes 1 an - Client récurrent (avant août 2018)	375.00 \$	375.00 \$
1 an - Nouveau client : Saison 2018-2019	400.00 \$	400.00 \$
2 ans (Total de 700 \$)	350.00 \$	350.00 \$
3 ans (Total de 975 \$)	325.00 \$	325.00 \$
Entente corporative - 5 ans		574.88 \$

Publicité - Sur bande et Cadran 1 an - Cadran et bande	1 200.00 \$	1 200.00 \$
--	-------------	-------------

1 an - Cadran seulement	1 000.00 \$	1 000.00 \$
-------------------------	-------------	-------------

Publicité - Sur coroplaste (haut)		
1 an - Client récurrent (avant août 2018)	250.00 \$	250.00 \$
1 an - Nouveau client : Saison 2018-2019	350.00 \$	350.00 \$
2 ans (Total de 600 \$)	300.00 \$	300.00 \$
3 ans (Total de 825 \$)	275.00 \$	275.00 \$

Mobilier		
Chaise (à l'unité)	2.00 \$	2.00 \$
Table (à l'unité)	5.00 \$	5.00 \$

Équipement, général avec le Préau		
Plaque de cuisson et propane	35.00 \$	40.00 \$
Plaque de cuisson sans propane	20.00 \$	20.00 \$

Cours municipaux

Salles municipales - PAS DE CHANGEMENT		Comparatif	
		2022	2023
Grande salle SANS la cuisine	Organismes reconnus	180.00 \$	180.00 \$
	RÉS. Organismes non-reconnus Familles et individus	200.00 \$	200.00 \$
	NON-RÉS. Organismes Familles et individus	300.00 \$	325.00 \$
	Funérailles	80.00 \$	100.00 \$
	Conditionnement physique	0.00 \$	0.00 \$
AVEC la cuisine	Organismes reconnus	200.00 \$	200.00 \$
	RÉS. Organismes non-reconnus Familles et individus	220.00 \$	230.00 \$
	NON-RÉS. Organismes Familles et individus	350.00 \$	350.00 \$
	Funérailles	80.00 \$	100.00 \$
Avec montage de la salle (par le locateur)		50.00 \$	50.00 \$

OSBL : par exemple Pr
Enfants Lotbinière -
Nouveau client à l'automne
2018

Petite salle	Organismes reconnus	70.00 \$	70.00 \$
	RÉS. Organismes non-reconnus Familles et individus	85.00 \$	85.00 \$
	NON-RÉS. Organismes Familles et individus	175.00 \$	175.00 \$
	Funérailles	50.00 \$	50.00 \$

Gratuité en 2018 pour
l'aider à démarrer ses
cours.
20 \$/h en 2019

Cours municipaux

Salle Martineau (2e étage)	Organismes reconnus	50.00 \$	50.00 \$
	RÉS. Organismes non-reconnus Familles et individus	85.00 \$	90.00 \$
	NON-RÉS. Organismes Familles et individus	150.00 \$	150.00 \$
	Funérailles	50.00 \$	50.00 \$
	OSBL RÉS.		0.00 \$

Cours municipaux

Prix spécial	Rencontres Amicales de Saint-Gilles	5.00 \$	5.00 \$
---------------------	-------------------------------------	---------	---------

Gymnase de l'école	École d'arts martiaux Denis Paquet	0.00 \$	0.00 \$
	École de danse Move		

Salle Desjardins	Piano et chant		

Selon entente	Salle Desjardins		
	Salle Martineau (RC)		

		Comparatif	
		2022	2023
Restaurant	Organismes reconnus	95.00 \$	95.00 \$
	RÉS. Organismes non-reconnus Familles et individus	120.00 \$	130.00 \$
	NON-RÉS. Organismes Familles et individus	200.00 \$	220.00 \$
	Funérailles	75.00 \$	100.00 \$
	Avec la patinoire	240.00 \$	250.00 \$

Salle des patineurs	Avec la patinoire extérieure (tarif horaire)	65.00 \$	65.00 \$
	Saison estivale RÉS.	50.00 \$	50.00 \$
	Saison estivale NON-RÉS.	75.00 \$	75.00 \$

Préau (sans équipement)	Organismes reconnus	120.00 \$	140.00 \$
	RÉS. Organismes non-reconnus Familles et individus	120.00 \$	140.00 \$
	NON-RÉS. Organismes Familles et individus	130.00 \$	160.00 \$
Avec la plaque de cuisson et le propane		35.00 \$	40.00 \$
Avec la plaque de cuisson sans le propane		20.00 \$	20.00 \$

		Saison 2020-2021	2021-2022	2022-2023
Location Glace intérieure	Association de patinage extérieur		150.00 \$	155.00 \$
	Association de patinage locale (fds)		138.00 \$	142.00 \$
	Association de patinage locale (semaine)		72.00 \$	75.00 \$
	Association de hockey et ringuette extérieure		178.00 \$	183.00 \$
	Association de hockey et ringuette Locale		138.00 \$	142.00 \$
	hockey Adulte		209.00 \$	215.00 \$
	individu res		209.00 \$	215.00 \$
	individu non res		209.00 \$	215.00 \$
	prix spécial 1		100.00 \$	100.00 \$
	Prix spécial 2		150.00 \$	150.00 \$
	Tournoi hockey mineur / Junior		88.00 \$	90.00 \$
	Mercenaire		138.00 \$	142.00 \$
	École de la relâche		90.00 \$	95.00 \$

